

COMMENT COUVRIR LES MIGRATIONS DE MANIÈRE ÉTHIQUE ET PERTINENTE? GUIDE À L'USAGE DES JOURNALISTES



Comment couvrir les migrations de manière éthique et pertinente?
Guide à l'usage des journalistes, FEJ, Bruxelles, mai 2023.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation écrite de l'éditeur et de l'auteur.

Le contenu de cette publication est protégé par des droits d'auteur et le droit d'utiliser ce contenu appartient aux auteurs et à l'éditeur.

Autrice: Anne-Marie Impe

Éditeur: Fédération européenne des Journalistes (FEJ)

© Fédération européenne des Journalistes
Centre de Presse International, Résidence Palace
155 Rue de la Loi, 1040 Bruxelles, Belgique

Crédit photo: Images tirées du logiciel CANVA. Photographes : Charles Nambasi Nabuzembe, Alena Shekhovtsova, Ahmed Akacha.

Photo de couverture : Joel Carillet / iStock

Cette publication a été réalisée dans le cadre du projet Nouvelles Perspectives cofinancé par le Fonds Asile, Migration et Intégration de l'Union européenne. Le contenu de cette publication représente uniquement les opinions de l'auteur et relève de sa seule responsabilité. La Commission européenne ne peut pas être tenue responsable de toute utilisation qui pourrait être faite des informations qu'elle contient.



Financé par Le Fonds Asile, Migration et Intégration de l'Union européenne.

TABLE DES MATIÈRES

ACCUEIL	2
PRÉSENTATIONS	
PRÉSENTATION DE LA FORMATION	
• Introduction	
• Objectifs	
• Itinéraire pédagogique (plan de la formation)	
• Méthode / Outils pédagogiques / Manuel	
• Consignes	
• Déroulement des trois journées	
CONTENU	3
1. Observer les principes fondamentaux du métier	
• La Charte mondiale d'éthique des journalistes	
• Les 5 piliers de la déontologie	4
▶ La recherche de la vérité	
▶ L'indépendance	
▶ Le respect des personnes	5
▶ La reddition de comptes (<i>Accountability</i>)	
▶ La transparence	
• 22 conseils pour réaliser l'interview de personnes fragilisées	6
2. Adopter les bonnes pratiques spécifiques au sujet	10
• Les dérives et manquements médiatiques	
• Les bonnes pratiques	
3. Développer une connaissance approfondie des migrations	21
• Définitions	24
• Faits et chiffres	27
• Pourquoi partir? Les causes et motifs des migrations	
En réserve, ou pour d'autres sessions	29
• Les acteurs du dossier	
• Les conditions dans lesquelles se déroulent les parcours migratoires	
• Les conséquences des migrations	
• Préparation d'un reportage (exercice en groupes)	
POUR EN SAVOIR PLUS	30
BIBLIOGRAPHIE	31

ACCUEIL

PRÉSENTATIONS

- des participants et de leurs attentes par rapport à l'atelier
- de la formatrice

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

• Introduction

- ▶ Les migrations sont **un sujet complexe et polémique**, au coeur des grands enjeux internes et internationaux

- Il touche à un grand nombre de thématiques particulièrement sensibles comme les identités, le racisme, la mondialisation, le mal-développement les inégalités, les violations des droits humains, le terrorisme...
- Il est instrumentalisé par certains politiques;
- L'opinion est divisée à son égard.

- ▶ **Les médias ont un rôle important à jouer**, car ils contribuent à façonner la manière dont les citoyens se représentent les migrations. Comme le note Catherine Wihtol de Wenden, directrice de recherche émérite au CNRS/CERI et grande spécialiste des migrations, « *...les médias jouent un rôle essentiel dans la formation des imaginaires collectifs.* »^[1]

- ▶ Pour bien comprendre et expliquer le phénomène, il faut l'aborder de manière globale, en se préoccupant de ce qui se passe dans les pays de départ, de transit et de destination.
 - Conte des trois aveugles et de l'éléphant.

- Objectifs
- Itinéraire pédagogique (plan de la formation)
- Méthode / Outils pédagogiques / Manuel
- Consignes
- Déroulement des trois journées

[1] Préface du livre *Couvrir les migrations*, Jean-Paul Marthoz, De Boeck, Bruxelles, 2011, p. 9.

CONTENU

Pour couvrir les migrations de manière éthique et pertinente, il est recommandé de:

1. Observer les principes fondamentaux du métier

EXERCICE EN GROUPES: *quels sont ces principes de base, à respecter quel que soit le sujet couvert?*

Ces fondamentaux figurent dans divers textes, codes de déontologie journalistique et chartes professionnelles nationales, continentales ou mondiales. Parmi ceux-ci:

La Charte mondiale d'éthique des journalistes

Adoptée au 30^e congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), à Tunis, en 2019, elle est actuellement LA charte de référence des associations de journalistes [2]

- ▶ Lecture de la charte, commentaire de chaque article et exemples concrets concernant les migrations.

Comme le rappelle cette Charte, la **mission des journalistes** est de fournir au public les informations auxquelles il a droit, en vertu de l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée en décembre 1948 par l'Assemblée Générale des Nations unies, qui énonce que :

« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

La Charte précise aussi que la responsabilité des journalistes vis-à-vis du public prime sur toute autre responsabilité, notamment à l'égard de ses employeurs et des pouvoirs publics.

Les 5 principes essentiels du contrat social qui lie le journaliste à son public

Pour une meilleure mémorisation, la Charte peut se résumer en 5 recommandations majeures, auxquelles on peut rattacher tous les autres points du texte:

[2] [La Charte mondiale d'éthique des journalistes, FIJ Tunis 2019.](#)

Les 5 piliers de la déontologie

LA RECHERCHE DE LA VÉRITÉ

- L'obligation de chercher la vérité ne souffre aucune exception. « *Respecter les faits et le droit que le public a de les connaître constitue le devoir primordial d'un.e journaliste* », souligne l'article 1 de la Charte de Tunis.

La Charte de Munich (1971), qui est la table des lois du journalisme européen, impose au journaliste de « *respecter la vérité quelles qu'en puissent être les conséquences pour lui-même, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.* »

Il faut « *dire la vérité quand ça fait mal, surtout quand ça fait mal* », disait Hubert Beuve-Méry, le fondateur du journal *Le Monde*.

- Il est essentiel de donner du monde et des événements **une image conforme à la réalité** ou la plus proche possible de celle-ci : « *Les journalistes ne sont pas responsables du monde tel qu'il est, mais de la conformité de l'image qu'ils en donnent* », écrivait le journaliste Albert du Roy.
- Fournir une information équilibrée.
- **Recouper ses sources, vérifier les infos.** "If your mother says "I love you", check it out", disent les Anglo-Saxons pour signifier qu'il faut tout vérifier.
- Faire preuve d'honnêteté intellectuelle.
- Présenter les faits n'est pas suffisant. Pour leur donner du sens, il faut expliquer le contexte, donner au public des clés pour comprendre le phénomène.
- Connaître le sujet traité est un devoir vis-à-vis de son public. Et une nécessité pour bien le couvrir.

L'INDÉPENDANCE

- Il est important de préserver son autonomie, de ne se laisser embrigader ni par les pouvoirs politique, économique ou religieux, ni par des ONG, des organisations internationales ou des groupes de pression divers.
- « *Je ne connais qu'une seule ligne, c'est la ligne de chemin de fer* », disait le grand reporter Albert Londres.
- S'affranchir de toutes les tentatives de censure, de manipulation, de secret, qu'elles viennent des États, des directions de médias ou d'organisations qui voudraient imposer une certaine ligne aux dépens de la vérité.
- Oser poser les questions qui dérangent.
- Préserver son indépendance par rapport au côté commercial, marchand, de l'entreprise de presse pour laquelle on travaille. Bien distinguer l'information, la publicité et la propagande.
- Ne pas se laisser « acheter » ; «... *s'interdire de recevoir un quelconque avantage en raison de la diffusion ou de la non-diffusion d'une information.* » (Art. 13)
- Éviter les conflits d'intérêt.
- Le journaliste peut avoir une opinion sur un sujet, être engagé, mais il ne peut travestir la réalité au nom de cet engagement, ni supprimer d'informations essentielles (Art. 3).
- Il doit **faire preuve d'impartialité dans la recherche de l'information**. Pas dans les commentaires qui accompagnent la relation des faits.
- Séparer clairement l'information du commentaire (Article 2).

LE RESPECT DES PERSONNES

- Le journaliste, on l'a dit, est lié à son public par un contrat social fondé sur l'intérêt public. Le **respect** des personnes est dès lors une limite intangible et se traduit par :
 - ▶ L'obligation d'user de méthodes loyales de recherche d'information (sauf si c'est vraiment impossible). Ainsi, le journaliste « *fera toujours état de sa qualité de journaliste et s'interdira de recourir à des enregistrements cachés d'images et de son sauf si le recueil d'informations d'intérêt général s'avère manifestement impossible pour lui/elle en pareil cas.* » (Article 4)
 - ▶ Le respect de la vie privée, de l'honneur et du droit à l'image de chacun, « *des principes partagés par la déontologie et le droit* » [3]. Bannir la calomnie, la médisance, la diffamation, les accusations sans fondement. (Art. 10)
 - ▶ Le respect de la sécurité et de la dignité de la personne migrante (voir ci-dessous : « 22 conseils concrets pour réaliser l'interview de personnes fragilisées »).
 - ▶ Le respect du « *secret professionnel concernant la source des informations obtenues confidentiellement.* » (Article 7) Principe de la protection des sources.

« Le/la journaliste veillera à ce que la diffusion d'une information ou d'une opinion ne contribue pas à nourrir la haine ou les préjugés et fera son possible pour éviter de faciliter la propagation de discriminations fondées sur l'origine géographique, raciale, sociale ou ethnique, le genre, les mœurs sexuelles, la langue, le handicap, la religion et les opinions politiques ». (Article 9)

LA REDDITION DE COMPTES (ACCOUNTABILITY)

- Rectifier toute information inexacte;
- Prendre les mesures nécessaires pour ne plus commettre les mêmes erreurs;
- Publier les avis critiques des conseils de déontologie ou de presse indépendants.

EXERCICE EN GROUPES sur l'importance de rectifier ses erreurs, à partir d'un exemple concret puisé dans la presse et de ses conséquences.

LA TRANSPARENCE

- Le journaliste doit être en mesure d'expliquer comment il a travaillé.

[3] *Déontologie du journalisme. Enjeux éthiques et identités professionnelles*, Benoît Grevisse, Bruxelles, De Boeck, 2010, p. 123.

22 conseils concrets pour réaliser l'interview de personnes fragilisées

- Comment interviewer des migrants (et notamment des femmes migrantes) victimes de violences ? Il peut s'agir de femmes agressées sexuellement pendant leur parcours migratoire ou tombées dans un réseau de traite des êtres humains (prostitution, travail forcé...)
- Comment interviewer les mamans dont un enfant est mort en mer, au cours de sa migration vers le nord ?
- Comment interviewer un enfant migrant ?

EXERCICE EN GROUPES: trouver au minimum 10 recommandations

- ▶ La migration peut provoquer un réel traumatisme lorsque le périple se déroule dans des conditions d'insécurité et plus encore dans les cas de traite des êtres humains, par exemple. Tenir compte du fait que les migrant.e.s sont des personnes vulnérables. Tact, tact, tact !
- ▶ Ne pas faire pression pour que les victimes racontent ce qu'elles ont vécu si elles ne se sentent pas prêtes à le faire. Raconter un viol ou autre violence, notamment sexuelle, n'est évidemment pas anodin.
- ▶ Lorsque les victimes (les survivantes [4]) racontent leur histoire, il arrive qu'elles revivent une partie des émotions ressenties lors des épisodes traumatiques qu'elles ont vécus.

AVANT L'INTERVIEW

- Créer un climat de bienveillance et de confiance ;
- Expliquer à la personne pourquoi son histoire est importante et l'informer des objectifs de l'interview ;
- Présenter le média dans lequel elle sera diffusée, le cadre et la manière dont l'entrevue sera présentée ;
- Lui dire qu'elle peut demander des pauses si elle en ressent le besoin. Et qu'elle n'est jamais obligée de répondre à une question qui lui semblerait trop indiscrete ou la blesserait ;

[4] Plusieurs associations et organisations internationales recommandent de parler de « survivantes » plutôt que de « victimes », car c'est mettre l'accent sur la capacité des personnes à réagir à l'adversité (selon les principes de résilience et d'empowerment). Ainsi, l'UNESCO considère que le pourcentage de femmes et d'hommes décrit.e.s comme des survivant.e.s est un indicateur d'égalité des genres dans les médias. Ce choix ne fait toutefois pas l'unanimité, notamment parce que dans les codes pénaux figure généralement le terme de « victime », mais pas celui de survivante. Pour en savoir plus, lire : *Comment informer sur les violences contre les femmes ? 10 recommandations à l'usage des journalistes*, Anne-Marie Impe, AJP, 2021, p. 37.



- Préciser dès le départ la durée de l'interview : couper en plein milieu de son récit une personne racontant une expérience traumatique ou l'interrompre pour lui demander d'être plus synthétique pourrait lui causer une blessure profonde ;
- Ne pas promettre de l'argent pour pousser une personne à témoigner ; il est généralement déconseillé de payer pour une interview. Certains médias prennent cependant en charge les frais de déplacement et de restauration pour la personne.
- Bien choisir l'interprète, quand il en faut un.e. Lui faire signer un code de bonne conduite, avec clause de confidentialité, pour protéger la sécurité de la personne qui témoigne.
- Choisir aussi avec soin le lieu de l'entrevue.
Ne pas réaliser l'interview à proximité d'autres médias pressés de s'entretenir à leur tour avec la victime ;

Trouver un lieu calme, discret, où la personne pourra se sentir à l'aise et en sécurité ; le local d'une ONG peut souvent être un bon endroit ;

Éviter de réaliser l'interview en présence de personnes qui pourraient faire pression sur la victime (membres de sa famille, des services de sécurité ou d'associations lui ayant apporté leur aide et auprès desquelles elle pourrait se sentir redevable). Les travailleurs migrants peuvent craindre de témoigner des conditions d'exploitation dans lesquelles ils travaillent, de peur d'être reconnus par leurs supérieurs et privés de leur gagne-pain.

- Essayer que l'entrevue se passe en petit comité, une équipe médiatique nombreuse pouvant intimider la victime.
- Recueillir le consentement libre et informé de la personne interviewée, de préférence par écrit. Parfois, elle ne se rend pas compte des risques que son témoignage lui fait encourir. *Exemple de France 24.* Un témoignage publié dans un journal ou une émission télévisée diffusée au Mali ou au Sénégal peut être relayé sur les réseaux sociaux et faire le tour du monde en quelques clics.

On parle de « consentement éclairé » lorsque la personne qu'on s'apprête à interroger donne son accord de manière libre, sans pression de quiconque, et en comprenant parfaitement les conséquences de sa décision.





PENDANT ET APRÈS L'INTERVIEW

- Poser des questions qui permettront d'expliquer le contexte. Ne pas se limiter au récit des violences (sous peine de tomber dans le voyeurisme), mais donner au public des clés pour comprendre le phénomène des migrations dans toute leur complexité. Voir plus loin comment éviter le sensationnalisme.
- Si la personne accepte de témoigner sous réserve d'anonymat, on veillera très scrupuleusement à ce qu'elle ne puisse pas être identifiée. Dans le cas contraire, une victime de traite des êtres humains, par exemple, risquerait de perdre sa réputation voire la vie.

Le **floutage de son image** doit dès lors être parfaitement efficace.

Attention: la montre d'une personne, ses mains, un tatouage, un détail de sa coiffure ou de l'environnement dans lequel elle vit peuvent permettre de l'identifier.

En ce qui concerne le son, il faut éviter de **maquiller la voix** d'une manière qui ridiculiserait la personne. Même si le timbre de sa voix est modifié, le rythme des phrases, les tics de langage ou le vocabulaire employé peuvent permettre de l'identifier. Si vous pensez que c'est le cas, il est préférable **de faire défiler en bandeau le texte écrit de l'interview**, plutôt que de diffuser la voix. Il y va de la sécurité de la personne.

- Laisser la personne s'exprimer à son rythme, sans l'interrompre constamment pour lui poser d'autres questions. Ne pas la brusquer.
- Dans le cas de violences sexuelles, la victime a souvent tendance à culpabiliser. Il faut dès lors éviter d'utiliser des mots ou tournures de phrase qui pourraient laisser penser à la victime que vous la jugez en partie responsable de ce qui lui est arrivé. L'interview ne doit pas se transformer en interrogatoire.
- Ne pas juger la personne s'il y a des incohérences dans son discours. En cas de vécu traumatique, l'inconscient de la personne va avoir tendance à gommer tout ou partie des faits angoissants. Le déni est un mécanisme de protection de la survivante qui peut aller jusqu'à l'amnésie.



-
- Cette attitude de respect de la victime ne doit pas vous empêcher d'effectuer votre travail de journaliste, donc de **recouper ensuite les faits auprès d'autres sources** : associations de terrain locales, experts, organisations internationales, autorités du pays.

Les récits des migrants ne sont pas à prendre pour argent comptant. L'impératif de survie pousse certains à mentir et biaise leur récit. Ainsi, des Sénégalais se sont fait passer pour Guinéens en Belgique, parce que, dans ce cas, ils pouvaient espérer obtenir le statut de réfugié.

- Lorsque l'on procède au montage de l'interview ou à l'écriture de l'article, il faut veiller à ne pas déformer les propos ; toute manipulation est bien sûr interdite.
- Pour terminer une interview, demander par exemple à la personne si elle a quelque chose à ajouter ou s'il y a un élément particulier qu'elle souhaiterait mettre en exergue. Une question ouverte favorise l'expression libre et permet parfois d'aborder un sujet auquel le/la journaliste n'avait pas songé.
- Remercier la personne pour son témoignage et l'assurer du respect de vos engagements (si demande d'anonymat ou de ne pas citer tel ou tel élément).

LORSQU'ON RÉALISE L'INTERVIEW D'UN ENFANT

- Être encore plus prudent et respectueux de l'éthique.
- Penser aux conséquences pour son avenir de propos qu'il tiendrait à visage découvert.
- Changer le nom et masquer le visage d'un enfant accusé d'un délit ou d'un crime.
- Faire signer à ses parents ou tuteurs une autorisation écrite de l'interviewer.
- Limiter le nombre d'interviews auxquelles un même enfant sera soumis.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE D'INTERVIEWS DE PERSONNES FRAGILISÉES, LIRE:

- *Informersur les violences à l'égard des filles et des femmes. Manuel pour les journalistes*, Anne-Marie Impe, Paris, UNESCO, 2019, pp. 130 à 142.
- Voir aussi, sur le site du *Dart Center for Journalism & Trauma*, "Reporting on Sexual Violence", 15 juillet 2011.

Si vous comprenez l'anglais, le *Dart Center* est une source précieuse de conseils sur ces sujets.

- Pour les interviews d'enfants, voir les documents de l'UNICEF.

2. Adopter les bonnes pratiques spécifiques au sujet

- Comment la presse couvre-t-elle les migrations?
 - ▶ Les dérives et manquements
 - ▶ Les bonnes pratiques

EXERCICE EN GROUPES: dresser un tableau en 2 colonnes; dans la première, indiquer les dérives et manquements (mauvaises pratiques) dans la couverture médiatique des migrations et dans la seconde, les bonnes pratiques correspondantes, assorties d'exemples concrets chaque fois que possible

Les dérives et manquements

Une **couverture idéologique**, tranchée, présentant une vision positive ou négative des migrations, souvent sans nuances.

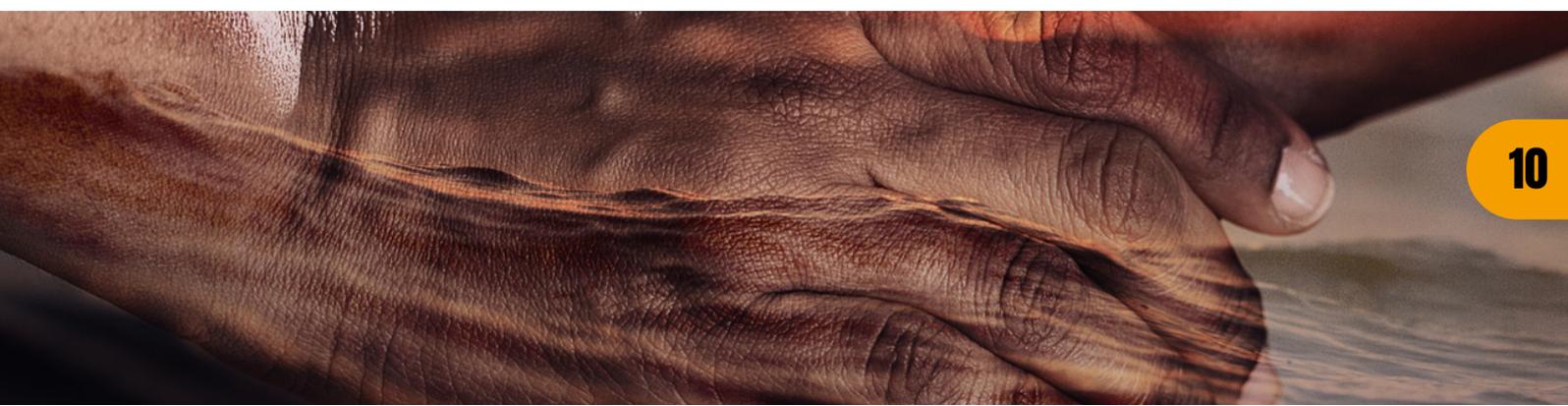
Les uns vont mettre l'accent sur l'apport des migrants aux pays du Nord et les autres vont souligner les problèmes sociétaux que ceux-ci peuvent engendrer.

Les bonnes pratiques

Traiter l'information de manière équilibrée. Donner des migrations une image qui soit la plus proche possible de la réalité. Sans éluder les problèmes que peuvent susciter les migrants, mettre aussi en lumière les compétences, talents et connaissances dont ils font bénéficier les pays d'accueil.

Déconstruire les préjugés, en réfléchissant à nos propres biais et stéréotypes sur le sujet. Fournir au public les informations nécessaires, vérifiées, pour qu'il se construise sa propre opinion, basée sur des faits.

Fournir aux candidats à la migration des infos utiles, pertinentes, pour qu'ils puissent opérer un choix éclairé. Aborder notamment la dangerosité du parcours migratoire irrégulier.



Un traitement sensationnaliste, qui exploite et renforce les peurs et les préjugés.

Certains médias fondent leur tirage sur l'exploitation du sentiment xénophobe d'une partie de la population dans un but mercantile. Exemple, en Une d'un journal belge, ce titre: « Les 2.000 tests osseux ont parlé. 70% des migrants sont des "faux" mineurs !» Et en page 2, ce même journal enfonce le clou : « 1500 migrants ont menti sur leur âge ». [5] Pourtant, en page 3, un autre article mentionne que ces tests osseux ne sont pas fiables : « Ce test n'est pas précis du tout », titre le papier.

Les journalistes exploitent ici clairement les préjugés. En stigmatisant les migrants (70% sont des menteurs), ils contribuent au rejet de ces derniers et à la montée du racisme. Et contreviennent aux articles 1 et 9 de la Charte de Tunis.

A noter : si certains médias présentent l'info de manière sensationnaliste, voire raciste, c'est qu'il y a une demande du public en ce sens ; les citoyens en sont donc aussi en partie responsables.

Les médias usent souvent de procédés pour **dramatiser la situation**, et cela passe **par un choix inapproprié de mots et d'images**.

Des termes comme « tsunami migratoire », « invasion étrangère » ou même « hordes de migrants clandestins » [6] suscitent des sentiments de peur et de rejet.

« *Le/la journaliste veillera à ce que la diffusion d'une information ou d'une opinion ne contribue pas à nourrir la haine ou les préjugés...* » art. 9 de la Charte de Tunis, 2019.

Concrètement, pour lutter contre le sensationnalisme, on peut **expliquer les circonstances** (politiques, économiques, environnementales, sociétales...) **et le contexte historique qui ont conduit les personnes à migrer.**

Décrypter et déconstruire les stéréotypes.

Veiller au choix des mots. Ils ne sont jamais anodins.

Bannir les termes « invasion », « tsunami », « avalanche », « vagues », « hordes »...

Remplacer le mot « clandestin » par « personne en situation irrégulière », car le mot clandestin est connoté négativement et n'a pas d'existence juridique. [7]

Éviter aussi le mot « crise », car il sert souvent à « *se décharger de toute responsabilité politique* » et à

[5] La *DH* (quotidien belge), le 20 mai 2016.

[6] Ici, il s'agit de propos tenus par le président tunisien : « En Tunisie, le président Kaïs Saïed s'en prend aux migrants subsahariens », Lilia Blaise, *Le Monde*, 22/2/2023

[7] https://www.cartadiroma.org/wp-content/uploads/2020/03/Guide_Charte-de-Rome_2020.pdf

« justifier la non-politique d'accueil actuelle à l'égard des demandeurs d'asile. » [9]

« Il n'y a pas de crise de la migration, il y a une crise de l'accueil », souligne de son côté Philippe Hensmans, directeur d'Amnesty international Belgique francophone.

Opter pour un vocabulaire précis, exact sur le plan juridique : réfugié n'est pas synonyme de demandeur d'asile ou de migrant (voir chap. 3 : Développer une connaissance approfondie du dossier des migrations).

Tous les pays sont à la fois terres de départ, de transit et de destination. Aucun n'échappe à ce sensationnalisme.

« Mendicité. Dakar, l'invasion étrangère », titrait L'Obs. [8]

Utilisation d'**images** de « vagues » de migrants qui semblent monter à l'assaut de l'Europe et qu'on fait tourner en boucles sur les chaînes de télévision. C'est le matraquage, la répétition incessante qui pose problème.

Ici, plutôt que d'utiliser le mot

« invasion », aborder dès le titre le phénomène de la traite dont les migrants sont victimes.

À la place de montrer à répétition ce type d'images, donner la parole à une famille qui expliquerait les raisons de son départ et raconterait son parcours. Personnaliser l'information par la description d'un cas particulier (au travers d'un portrait ou d'un témoignage) permet d'humaniser le phénomène migratoire.

Le pouvoir des images est considérable. Elles peuvent renforcer les stéréotypes, stigmatiser les migrants, porter atteinte à leur dignité, mais aussi dénoncer une situation ou humaniser un sujet. Il faut donc les choisir avec un soin tout particulier.

Lorsqu'on réalise / choisit une photo pour illustrer un article ou qu'on filme

[8] L'Obs (L'observateur), Sénégal, le 4 mars 2022, n°5530.

[9] « Migrations. Reformuler les récits », Michel Debruyne, *Démocratie* n°3, mars 2023.





pour un reportage, il faut se poser trois questions:

- L'image respecte-t-elle la sécurité et la dignité des migrants ?
- Évite-t-elle le sensationnalisme, le voyeurisme et la stigmatisation ?
- Si la photo est dure, voire choquante, est-elle d'intérêt public ? Autrement dit, l'aspect choquant aide-t-il le public à mieux comprendre ou ressentir la situation ?

Recommandations:

- Être très prudent dans l'utilisation de photos de migrants. Pour écarter le risque de rétorsion de la part d'organisations criminelles, éviter de montrer le visage de personnes victimes de la traite.
- Obtenir le consentement libre et informé de la personne pour la photographier.
- Même si la personne a consenti à la diffusion de sa photo, réfléchir aux éventuelles conséquences dont elle n'avait peut-être pas pleinement conscience. Exemple de France 24.

Dans les pays d'arrivée et même de transit, la peur de l' « invasion », de la perte d'identité, du « grand remplacement » [10]

Veiller à ne pas rendre les victimes doublement victimes: une première fois à cause des violences subies et

[10] Xénophobe et raciste, la théorie du « grand remplacement » a été popularisée à partir de 2010-2011 par Renaud Camus et reprise très largement par Éric Zemmour notamment. Elle consiste à dire que les Français (ou les Européens) « de souche » seraient progressivement remplacés par une population étrangère venue principalement d'Afrique subsaharienne et du Maghreb.

Selon la version complotiste de cette thèse, « des élites mondialisées encourageraient une "colonisation" arabo-musulmane de l'Europe pour s'offrir une main d'œuvre à bon marché. Le déclin démographique de l'Occident est au fondement de cette théorie : les immigrés étant sans cesse plus nombreux à arriver et leur taux de fécondité étant plus élevé, les populations d'origine risqueraient à terme de devenir une minorité et de se voir imposer une culture qui n'est pas la leur. » « Qu'est-ce que la théorie du "grand remplacement" ? », Emmanuelle Souffi, 18 novembre 2021, Le Journal du Dimanche.

est instrumentalisée par la presse d'extrême droite. Ou même parfois par les gouvernants, comme on l'a vu récemment en Tunisie où le président s'en est virulemment pris aux migrants subsahariens en affirmant que l'immigration relevait d' « *un plan criminel pour changer la composition du paysage démographique de la Tunisie* » [11].

Les **migrants** constituent de parfaits **boucs émissaires**. La figure de l'immigré est souvent associée aux pertes d'emplois, à la ruine de la sécurité sociale, aux différences de coutumes et de religion qui risquent d'affecter la culture des pays de destination, à la délinquance et, plus récemment, au terrorisme.

« *Les discours sont devenus de plus en plus toxiques à l'égard des réfugié.e.s que l'on qualifie de criminels, de voleurs, de violeurs et à qui l'on attribue la dévalorisation des quartiers, des mœurs... Ces discours produisent des conséquences terribles pour toutes ces personnes issues de l'immigration, car ils légitiment les actes racistes et discriminatoires à leur égard* », écrit Michel Debruyne. [12]

une seconde, en raison d'un traitement journalistique dégradant.

Respect de la dignité des migrants, surtout dans le cas de victimes de la traite des êtres humains.

Comment déconstruire ce qui relève de la désinformation et bâtir un contre-discours pour faire face à la montée de la haine ? Une question éminemment complexe à laquelle tentent de répondre des journalistes, des associations de défense des droits humains et des organisations internationales. [13]

Des informations concernant l'origine de la personne, sa religion, son ethnie, sa condition de migrant ne devraient être mentionnées que si elles sont pertinentes pour la compréhension de la nouvelle traitée.

[11] « En Tunisie, le président Kais Saïed s'en prend aux migrants subsahariens », Lilia Blaise, *Le Monde*, 22/2/2023

[12] « Migrations. Reformuler les récits », *Démocratie* n°3, mars 2023.

[13] A l'exemple d' « Opportunities », un projet de recherche financé par l'Union européenne.



Un journalisme officialiste, qui se contente de diffuser les communiqués et déclarations officielles des autorités.

Ou, *a contrario*, qui se borne à reprendre les thèses des associations de défense des migrants et des droits humains, sans distance critique.

Reprendre les déclarations officielles, mais en les remettant en perspective et en contexte, grâce à des informations ou commentaires recueillis auprès d'autres acteurs du dossier (migrants et familles, ONG, organisations internationales, chercheurs...).

Fournir des regards croisés, répercuter des points de vues différents sur le sujet.

Toujours bien indiquer « selon », « d'après... » + la source lorsqu'on cite un point de vue.

Ne pas oublier que chacun a son agenda: les autorités gouvernementales, mais aussi les organisations internationales et les associations de défense des migrants.

Décrypter ce qui relève de la prise de position politique ou du discours militant et ce qui constitue des faits.

Ne pas se laisser instrumentaliser... pas même par son public.

Comme l'écrivait Georges Orwell, écrivain et journaliste britannique, le bon journalisme, c'est « *dire aux lecteurs ce qu'ils ne veulent pas savoir ni entendre.* »

Oser être critique, poser les questions qui dérangent.

Le journalisme a un rôle de 4e pouvoir, essentiel en démocratie.



Une couverture événementielle, réactive, suiviste : on se contente de couvrir l'actualité que ce soit une déclaration ministérielle, une grève de la faim de sans-papiers, un naufrage en mer, une conférence internationale, la sortie d'un rapport d'une ONG...

Les médias sénégalais traitent de la question migratoire essentiellement lorsqu'un naufrage se produit ; ils abordent plus rarement les causes et leur prise en charge par les décideurs politiques, note une étude du CESTI. [14]

Un traitement simplificateur, « fast food », par des journalistes qui connaissent mal le dossier. Ils se limitent dès lors à exposer les faits, sans aucune explication ni mise en contexte.

« ... la simplification tronque la réalité et elle peut contribuer, tout autant que le recours aux stéréotypes, à renforcer les incompréhensions et, à terme, les tensions », explique Jean-Paul Marthoz, journaliste et essayiste, auteur d'un livre sur la couverture des migrations. [15]

Couvrir les migrations de manière proactive et régulière (sans attendre un « événement »).

En parler souvent, suffisamment et pas uniquement lorsqu'un fait tragique se produit (naufrage, noyades...).

Couvrir la vie quotidienne dans les campagnes et les quartiers populaires. **Aborder les causes des migrations**, dont le sous-emploi des jeunes, les politiques nationales et internationales inadéquates ou la très inégale répartition des richesses dans le monde (voir plus loin).

Le rôle des médias est « **d'éclairer la complexité du réel** », soulignait l'écrivain Milan Kundera.

Et selon Gramsci, également écrivain : « *Le journalisme a une fonction pédagogique qui en fait une école* ».

Le journaliste a un devoir de connaissance de son dossier : besoin de journalistes spécialistes. Il faut « *comprendre pour faire comprendre* », disait l'écrivaine et journaliste Françoise Giroud.

Le journaliste doit veiller à répondre aux questions que son public peut se poser: qui dit ou fait quoi à qui, où, quand, comment, combien, pourquoi et avec quels effets?

[14] *Le traitement médiatique de la migration. Rapport général de monitoring des médias sénégalais*, réalisé par le groupe de recherches du CESTI, directeur de recherche Mouminy Camara, septembre 2021, pp. 11, 12 et 15.

[15] *Couvrir les migrations*, Jean-Paul Marthoz, De Boeck, Bruxelles, 2011, p. 107.

Un traitement des migrations coupé du réel et désincarné.

Certains journalistes couvrent les migrations sans quitter des yeux l'écran de leur ordinateur.

Si vous avez abordé ces différents points, vous êtes sûrs de n'avoir rien oublié d'essentiel.

Il faut savoir remiser sa chaise, l'écran de son ordinateur et sortir dans la rue pour **aller à la rencontre des différents acteurs, parler avec eux, les écouter, recueillir leur témoignage.**

Il est important de donner la parole aux premiers concernés, les migrants eux-mêmes.

Le portrait et le témoignage sont parmi les meilleurs outils pour faire comprendre la situation des migrants.

Mais on ne peut se contenter de leurs récits poignants, il faut les accompagner d'une mise en contexte. **Sortir du registre de l'émotion, pour entrer dans celui de l'explication.**

*« ... si ce recours à un "angle humain" débouche souvent sur des articles ou des documentaires de qualité, il ne peut être l'alibi qui dispense de **s'interroger sur les causes plus structurelles de la migration, sur les conditions générales dans lesquelles celle-ci se déroule et sur les responsabilités des gouvernements ou des employeurs dans les abus qui sont commis** », précise Jean-Paul Marthoz. [16]*

Par ailleurs, il faut éviter de présenter les migrants comme un groupe homogène. Et rappeler que le fait d'être « en mouvement » n'est qu'un aspect de leur identité.

[16] *Ibidem*, p. 125.



Un traitement médiatique qui prend les chiffres pour argent comptant. Et reproduit les statistiques et les sondages émanant de divers acteurs sans s'interroger sur leur exactitude et leur pertinence.

Exemple : « *Selon l'OIM, le nombre de décès de migrants en Méditerranée a passé la barre des 20.000 en 2020* », écrivent Res Publica et European Migration Law. [17] Comment comprenez-vous cette phrase ? Si on ne connaît pas le dossier, on pourrait penser qu'il y a eu 20.000 morts en 2020. Heureusement, il n'en est rien ! Non seulement, cette formulation induit en erreur, mais elle ne veut rien dire, car quand a-t-on commencé à compter ? Elle ne le précise pas.

Examiner les sondages et les statistiques avec rigueur et distance critique. Ne les citer que s'ils sont crédibles, compréhensibles et pertinents. Pour en juger, ne pas se contenter de lire le résumé exécutif d'une étude ou d'un sondage ou la présentation qui en est faite par ceux qui l'ont commandité (que ce soit un ministère, une organisation internationale ou une ONG), mais aller vérifier les questions qui ont été posées et ont servi à l'établissement des chiffres afin de s'assurer de leur pertinence.

Toujours vérifier l'info et indiquer la source des chiffres que l'on cite :
« *Selon les statistiques publiées par l'OIM, au moins 1146 personnes sont mortes en mer au cours du premier semestre 2021. En 2020, 513 avaient péri au cours de la même période.* » [18]

Lorsqu'il s'agit d'estimation, l'indiquer clairement : « on estime à x millions... »

Dans le dossier des migrations, les chiffres sont fréquemment instrumentalisés, pour dramatiser ou au contraire minimiser le phénomène.

Le rôle du journaliste est de donner à son public des statistiques vérifiées, sans parti-pris, et de ne prendre aucun chiffre pour argent comptant.

Utiliser des graphiques et autres ressources visuelles pour faire comprendre les données chiffrées.

[17] *Migrations en chiffres*, Monde. Europe. France, Res Publica et European Migration Law, septembre 2020.

[18] « Le nombre de migrants morts en mer en tentant de rejoindre l'Europe a doublé en un an », *Le Monde* avec AFP, 14 juillet 2021.

Une couverture médiatique parcellaire, localisée, qui n'aborde qu'un des pôles du parcours migratoire.

Seule **une vision globale** des migrations permet d'en refléter la réalité et la complexité. Comme déjà dit plus haut (rappelez-vous du conte des trois aveugles et de l'éléphant), il est important de se préoccuper de **ce qui se passe dans les pays de départ, de transit et de destination**. Et pour ce faire, il est intéressant de construire des réseaux de journalistes (des consortiums [19]) et de bâtir ensemble des projets communs.

AUTRES:

AUTRES:

[19] Un consortium est une association d'entreprises, d'organisations ou d'individus constituée dans le but de réaliser un projet commun.





Photo prise pendant la formation à Dakar animée par Anne-Marie Impe, du 30 mars au 1er avril 2022.

Synthèse des dérives et manquements

Un traitement journalistique

- idéologique
- sensationnaliste et dramatisant, qui exploite les peurs et les préjugés
- officialiste
- événementiel, réactif, suiviste
- simplificateur, "fast food"
- déconnecté de la réalité et désincarné
- qui fait une confiance aveugle aux chiffres
- parcellaire et localisé, qui n'aborde qu'un des pôles du parcours

Synthèse des bonnes pratiques

- Traiter l'information de manière équilibrée.
- **Bannir tout sensationnalisme.** Mettre en contexte et en perspective, expliquer, notamment les causes du phénomène. Déconstruire les stéréotypes. **Veiller au choix des mots et des images.**
- Fournir des regards croisés, répercuter des points de vue différents sur le sujet.
- Couvrir les migrations de manière proactive et régulière.
- Connaître le dossier. « *Éclairer la complexité du réel* ». Veiller à répondre aux questions que les citoyens peuvent se poser.
- Aller à la rencontre des différents acteurs et recueillir leur témoignage. **Donner la parole aux premiers concernés.**
- Examiner les sondages et les statistiques avec rigueur et distance critique.
- Couvrir les migrations de manière globale, en se préoccupant de ce qui se passe dans les pays de départ, de transit et de destination.

3. Développer une connaissance approfondie des migrations

Le journaliste a un devoir de connaissance : il faut « *comprendre pour faire comprendre* », disait l'écrivaine et journaliste Françoise Giroud. Il est donc très important de bien connaître le dossier.

Les quelques éléments ci-dessous ne constituent bien sûr qu'une première esquisse. Á vous de poursuivre la recherche : les sources et ressources mentionnées à la fin du guide sont là pour vous y aider.

EXERCICE EN GROUPES: QUIZ (12 questions), à résoudre en groupes grâce à des recherches sur Internet. Consigne : toujours préciser la source et la date des documents utilisés.

DÉFINITIONS

Qu'est-ce qu'un migrant? Existe-t-il une définition de ce terme en droit international?

Migrant est un mot qui n'est pas défini en droit international ; selon la définition de l'OIM, il s'agit d'une « *personne qui quitte son lieu de résidence habituel pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays.* ». [20] Il n'y a pas de définition unanimement acceptée de ce mot.

Qu'est-ce qu'un déplacé interne?

« *Les déplacés internes sont des personnes contraintes de fuir à l'intérieur de leur propre pays, notamment en raison de conflits, de violences, de violations des droits humains ou de catastrophes.* » [21]

Attention, ce n'est pas la même chose qu'un migrant interne.

[20] *Termes clés de la migration*, Organisation internationale pour les migrations (OIM), sd.

[21] *Migrations en chiffres. Monde. Europe. France*, Res Publica et European Migration Law, septembre 2020,

Qu'est-ce qu'un réfugié? Est-ce la même chose qu'un demandeur d'asile?

Selon la Convention relative au statut des réfugiés, plus connue sous le nom de Convention de Genève, le terme « réfugié » s'applique à « *toute personne qui (...) craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays (...)* » [22]

*Mais attention, pour être **reconnu** comme réfugié, il faut déposer une demande d'asile.*

Un demandeur d'asile est une personne qui demande la protection internationale et l'asile à un autre pays^[23]

« Dans les pays appliquant des procédures d'examen individualisées, le demandeur d'asile est une personne dont la demande d'asile n'a pas encore fait l'objet d'une décision définitive de la part du pays d'accueil potentiel. Tout demandeur d'asile n'est pas nécessairement reconnu comme réfugié à l'issue du processus, mais tout réfugié a, dans un premier temps, été demandeur d'asile. » [24]

Un demandeur d'asile a le droit de séjourner dans le pays de destination jusqu'au moment où les autorités compétentes auront prononcé une décision en la matière. **Il n'est donc pas en situation irrégulière.**

Un réfugié est une personne qui a vu sa demande d'asile acceptée et a obtenu le statut de réfugié. Les termes « demandeur d'asile » et « réfugié » sont souvent confondus, mais n'ont pas la même signification.

Ce qui complique encore la donne, c'est qu'on utilise également le mot « réfugié » dans son sens commun (acception non juridique). Ainsi, selon le dictionnaire *Le Petit Robert*, « *Réfugié se dit d'une personne qui a dû fuir son pays d'origine afin d'échapper à un danger (guerre, persécutions politiques ou religieuses, etc.).* »

[22] Convention relative au statut des réfugiés, ONU, 1951 (entrée en vigueur en 1954)

[23] <https://www.unhcr.org/be/a-propos/qui-aidons-nous/les-demandeurs-dasile>

[24] *Rapport global 2008*, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

PROTECTION SUBSIDIAIRE

Toutefois, lorsque la demande d'asile ne répond pas aux critères de la Convention de Genève il existe un autre statut – celui de **protection subsidiaire** – qui peut être accordé à « *tout ressortissant d'un pays tiers ou tout apatride qui ne peut être considéré comme un réfugié, mais pour lequel il y a des motifs sérieux et avérés de croire que la personne concernée, si elle était renvoyée dans son pays d'origine ou, dans le cas d'un apatride, dans le pays dans lequel il avait sa résidence habituelle, courrait un risque réel de subir les atteintes graves définies à l'article 15* » : la peine de mort, la torture, des traitements inhumains ou dégradants, « *des menaces graves et individuelles contre la vie ou la personne d'un civil en raison d'une violence aveugle en cas de conflit armé interne ou international* ». [25]

PROTECTION TEMPORAIRE

Il existe encore un autre statut : celui de **protection temporaire**. Il s'agit d'une création du droit de l'UE. Elle s'applique en cas d'afflux massif, ce qui est le cas des Ukrainiens, mais on aurait très bien pu l'activer aussi pour les Syriens, ce qui n'a pas été fait, car la volonté politique a fait défaut. Ces derniers ont dès lors été obligés de demander le statut de réfugié.

On classe les migrations en deux grandes catégories : les migrations dites « légales » et celles dites « irrégulières ».

Les expressions: "traite des êtres humains" et "trafic de migrants" sont-elles des synonymes?

Non, ces expressions ne recouvrent pas les mêmes réalités et ne sont donc pas interchangeables.

Le trafic de personnes (*people smuggling*) consiste à assurer le passage illégal d'une frontière contre rémunération. Il s'agit d'une relation contractuelle unique. Cette dernière est considérée comme un crime, sans impliquer nécessairement de violation des droits humains des migrants.

La traite des êtres humains est définie par le Protocole de Palerme (ONU, 2000). [26] Elle désigne le commerce et le transport d'êtres humains à des fins de travail ou de services forcés, d'exploitation sexuelle, de prostitution, de trafic d'organe... On utilise également l'expression « esclavage moderne » pour souligner le dénominateur commun à tous ces crimes, à savoir l'exploitation et le contrôle exercés par une personne sur une autre. [27]

On notera par ailleurs que la formule anglaise « *Trafficking in human beings* » se traduit en français par « traite des êtres humains » et non par « trafic ». [28]

[25] Articles 2f et 15 de la Directive de Qualification 2011/95/UE du Parlement européen et du Conseil

[26] <https://www.unodc.org/documents/treaties/UNTOC/Publications/TOC%20Convention/TOCebook-f.pdf>

[27] Lire à ce propos « *La traite des êtres humains et le trafic de migrants* », in *Informer sur les violences à l'égard des filles et des femmes. Manuel pour les journalistes*, Anne-Marie Impe, Paris, UNESCO, 2019, pp. 76 à 84.

[28] Sur les questions de traite, lire l'excellent ouvrage d'Aidan White, *Media and Trafficking in Human Beings. Guidelines*, EJI/International Centre for Migration Policy Development (ICMPD), 2017.



FAITS ET CHIFFRES

Combien de personnes en situation de migration y a-t-il dans le monde?

Selon l'OIM, on estimait à 281 millions le nombre de migrants internationaux en 2020, soit 3,6% de la population mondiale [29]. Sans compter les migrants internes.

Combien de réfugiés?

Voir les résultats des recherches des participants.

Combien de déplacés internes?

Voir les résultats de recherches des participants.

Attention, ces données sont en évolution permanente, cfr. Guerre en Ukraine

Quels sont les principaux pays de départ des réfugiés?

10 premiers pays de départ [30]
 SYRIE — 6,7 MILLIONS
 VÉNÉZUELA — 3,7 MILLIONS
 AFGHANISTAN — 2,7 MILLIONS
 SUD SOUDAN — 2,2 MILLIONS
 MYANMAR — 1,1 MILLION
 SOMALIE — 905 000
 REP. DEM CONGO — 807 000
 SOUDAN — 735 000
 REP CENTRAFRICAINE — 610 000
 ERYTHRÉE — 505 000

Et d'accueil?

10 premiers pays d'accueil
 TURQUIE — 3,6 MILLIONS
 COLOMBIE — 1,8 MILLION
 PAKISTAN — 1,4 MILLION
 OUGANDA — 1,4 MILLION
 ALLEMAGNE — 1,1 MILLION
 SOUDAN — 1 MILLION
 IRAN — 979 000
 LIBAN — 916 000
 BANGLADESH — 855 000
 ETHIOPIE — 733 000

[29] *Rapport État de la migration dans le monde 2022*, OIM, déc 2021.

« Mettre l'accent sur le pouvoir de transformation de la migration », Union européenne, service action extérieure, 17/12/2021

[30] Global trends forced displacement in 2019, UNCHR.

Quel est le montant annuel des transferts d'argent envoyés par les migrants sénégalais à leur famille?

«... les montants des transferts de la diaspora sénégalaise ont pris une ampleur considérable au cours des dernières années. Leur volume est passé de 233 millions USD en 2000 à 925 millions en 2006, puis à 1 614 millions en 2013, pour atteindre 2220 millions en 2017. Cela représente en moyenne à peu près 930 milliards de FCFA par an au cours des dix dernières années (2008-2017). La part de ces transferts dans le PIB du Sénégal est passée de 6% en 2001 à 8,6% en 2007 et à 13% en 2017 ». [31]

La somme est énorme : 4 à 5 fois plus élevée que l'aide publique au développement. [32]

Cette manne sert-elle au développement du Sénégal?

« ... l'apport des Sénégalais de l'extérieur dans l'investissement économique est relativement faible. En effet, l'essentiel des transferts de fonds effectués par les émigrés sont destinés à la consommation des ménages d'origine. Le souci majeur renvoie à la question de savoir comment orienter une part importante de ces envois de fonds vers l'investissement économiquement productif ». [33]

[31] *Migration au Sénégal. Profil migratoire 2018*, Dr Babacar Ndione, ANSD (Agence nationale de la Statistique et de la Démographie) et OIM (Organisation internationale pour les migrations), Sénégal, p. 70.

[32] *Ibidem*, voir tableau p. xxv

[33] *Ibidem*, p. xxxi.



De quel pays provient l'immigration au Sénégal?

L'immigration au Sénégal « reste dominée par les pays limitrophes et notamment la Guinée (43%), le Mali (10%), la Gambie (7%) et la Guinée-Bissau (6%). Ces quatre pays représentent 66% de la population étrangère établie au Sénégal. A cet égard, la Mauritanie, autre pays limitrophe, se distingue par l'importance de ses ressortissants parmi les réfugiés au Sénégal (94% des effectifs) selon les données fournies par le HCR. » [34]

« ... le Sénégal apparaît comme un pays à la fois de départ, de transit et de destination », note le Dr Babacar Ndione, expert en migrations.

Combien de migrants internationaux y a-t-il au Sénégal? Et en Belgique, en France, ailleurs?

Selon l'OIM, le Sénégal compte 1,6% de migrants, [35] contre 13,1% pour la France ; 17,3 pour la Belgique ; 18,8% pour l'Allemagne ; 15,3% pour les USA ; 47,6 pour le Luxembourg et 88% pour les Émirats arabes unis [36].

A quelle date a lieu la journée internationale des migrants?

Le 18 décembre.

Autres dates à utiliser pour parler des migrations :

- 21 mars : journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale
- 20 juin : journée mondiale des réfugiés

[34] *Ibidem*, p. xxvii.

[35] *L'endettement des migrants de retour et l'impact sur la réintégration durable au Sénégal*, OIM Sénégal en coordination avec le Bureau régional de l'OIM à Dakar, octobre 2020.

[36] *Rapport État de la migration dans le monde 2022*, OIM, déc 2021.

POURQUOI PARTIR?

Les causes et motifs des migrations

EXERCICE EN GROUPES éventuel, en fonction du temps disponible.

- Les guerres et les conflits;
- L'instabilité politique;
- Les violations des droits humains, les persécutions (politiques, religieuses, ethniques...) et les discriminations;
- Les changements climatiques, la dégradation de l'environnement, les catastrophes « naturelles »;
- Des pressions sociales (moyen de glorifier sa mère, compétition dans les familles polygames);
- Migrations envisagées comme un rite de passage ou un moyen de découvrir d'autres pays et cultures;
- Le regroupement familial, migration pour rejoindre un ou des membres de la famille installés dans un autre pays ou région;
- Les études;
- L'impossibilité de se soigner dans son pays;
- Les raisons économiques:
 - La fuite de la misère;
 - L'absence de perspectives d'avenir dans son pays d'origine: peu d'emplois, activités insuffisamment rémunérés, peu de possibilités de se réaliser;
 - La recherche d'un travail saisonnier;
 - Le rêve d'améliorer le niveau de vie de la famille, la quête de l'Eldorado;
 - La recherche de nouvelles opportunités de carrière.

Un certain nombre de ces migrations (légalles et irrégulières) sont dues aux déséquilibres politiques et économiques mondiaux: inégale répartition des richesses et iniquité des relations internationales et intra-nationales.

Il y a donc une responsabilité des pays de destination et des pays de départ.

- **Responsabilité des pays de destination et de leurs politiques**

L'esclavage, la colonisation et le néocolonialisme ont causé des ravages qui perdurent dans de nombreux pays. S'y ajoute une hypocrisie ou, à tout le moins, un manque de cohérence dans les politiques mises en place aujourd'hui par les pays de destination qui, pour beaucoup, provoquent les migrations. [37]

[37] Lire à ce sujet : « Quand les pays du Nord provoquent les migrations », Anne-Marie Impe, *Enjeux internationaux* n°13, Troisième trimestre 2006, édito.

Nombre de politiques de l'UE (en matière agricole, notamment) vont à l'encontre du développement durable des PVD et accentuent le phénomène migratoire. Exemple des accords de pêche avec le Sénégal.

- Échec cuisant des politiques de développement.

- **Responsabilité des pays de départ**

Les gouvernements des pays de départ portent eux aussi leur part de responsabilité : gabegie, corruption, détournements de fonds qui auraient dû servir au développement du pays, politiques économiques et de l'emploi inadéquates.

« *La combinaison entre les facteurs d'attractivité (pull factor) et les facteurs de répulsivité (push factor) caractérise et définit le phénomène migratoire* », explique l'association Charte de Rome. [38]

Push factor : les facteurs qui poussent des personnes à quitter leur pays.

Au Sénégal, les facteurs socio-économiques constituent la principale cause de la migration, mais on assiste la plupart du temps, à « **un enchevêtrement des causes** » note, dans une étude, le groupe de recherches du Cesti [39].

VISIONNER SUR YOUTUBE: Les catégories de migrations, Res Publica et European Migration Law, 1/12/2020, Kit pédagogique. <https://www.youtube.com/watch?v=rogugdLDKdU>

[38] https://www.cartadiroma.org/wp-content/uploads/2020/03/Guide_Charte-de-Rome_2020.pdf

[39] *Le traitement médiatique de la migration. Rapport général de monitoring des médias sénégalais*, réalisé par le groupe de recherches du CESTI, directeur de recherche Mouminy Camara, septembre 2021, p. 18.

EN RÉSERVE, OU POUR D'AUTRES SESSIONS

- **Les acteurs du dossier**
- **Les conditions dans lesquelles se déroulent les parcours migratoires**
- **Les conséquences des migrations**
Le bilan coûts / bénéfiques, pour chacun des acteurs
- **Préparation d'un reportage** (EXERCICE EN GROUPES)

Merci à chacune et à chacun pour votre participation. J'espère que la formation a répondu à vos attentes et vous souhaite bon vent pour la suite de votre parcours professionnel. N'oubliez jamais que « *Le journalisme est le plus beau métier du monde* », comme l'écrivait Gabriel Garcia Marquez, journaliste et prix Nobel de littérature colombien.

Autrice du guide: **Anne-Marie Impe**

Pour en savoir plus

OIM : Organisation internationale pour les migrations
Voir notamment : *Termes clés de la migration*, OIM, sd.

UNHCR : Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

Ciré : Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers (défend les droits des personnes étrangères vivant en Belgique, avec ou sans titre de séjour).
Le Ciré propose sur son site un lexique (migrants, sans papiers, réfugiés...)

Il propose aussi un document incontournable : *Le Guide pratique de la procédure de protection internationale en Belgique*, Ciré, 2019.

Celui-ci fourmille d'informations intéressantes sur les différentes institutions qui s'occupent des migrants en Belgique (l'Office des étrangers, le Commissariat aux réfugiés et aux apatrides, le Conseil du contentieux des étrangers...), sur le déroulement de la procédure de protection internationale, etc.

BIBLIOGRAPHIE

AGIER, Michel (dir) et LE COURANT, Stefan (dir), Babels. *Enquêtes sur la condition migrante*, Éditions du Seuil, avril 2022, 989 pages.

BOUSETTA, Hassan et MARTINIELLO, Marco, « Marocains de Belgique : du travailleur immigré au citoyen transnational », *Hommes et migrations*, 2003.

CAMARA, Mouminy (dir) et le groupe de recherches du CESTI, *Le traitement médiatique de la migration. Rapport général de monitoring des médias sénégalais*, Dakar, septembre 2021.

CARTA DI ROMA, *Orientations pour l'application de la Charte de Rome. Guide pour les journalistes et les professionnels de l'information sur le thème de la migration*, 2020.

CDJ (Conseil de déontologie journalistique), *Recommandation pour l'info relative aux personnes étrangères ou d'origine étrangère*, Bruxelles, 2016. (NB : Contient un glossaire des termes à employer).

CFI (Canal France international), *Représentations des migrations dans les médias*. Burkina Faso, Colombie, Comores, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Jordanie, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo et Tunisie, 2022.

CHEIKH, Mériam et PERALDI, Michel, *Des femmes sur les routes. Voyages au féminin entre Afrique et méditerranée*, Éditions Le Fennec, Casablanca / Karthala, Paris, 2009.

Ciré (voir ci-dessus)

DEBRUYNE, Michel, « Migrations. Reformuler les récits », *Démocratie n°3*, mars 2023.

EFJ 8 tips for migration coverage, 2016.

EJN (Ethical Journalism Network) journalists' toolkit for migration reporting, 2021.

EJN, Five point guide for migration reporting (video + infographic).

EJN 5-Point Test for Hate Speech, 2019.

EU Fundamental Rights Agency e-learning platform on migration for journalists (EJN-EBU e-media toolkit, 2019).

FIJ, Charte d'éthique mondiale des journalistes, Tunis, 2019.

GIJN (Global Investigative Journalism Network), *Migration Reporting: Guidelines and Assessment*, 2020.

IMPE, Anne-Marie, *Comment informer sur les violences contre les femmes ? 10 recommandations à l'usage des journalistes*, AJP, Bruxelles, 2021.

IMPE, Anne-Marie, *Informer sur les violences à l'égard des filles et des femmes. Manuel pour les journalistes*, UNESCO, Paris, 2019. Rédigé en français, il a été traduit dans six autres langues : anglais, chinois, russe, arabe, espagnol et kirghize.

Il contient notamment un chapitre sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants et un autre sur la manière d'interviewer des personnes fragilisées.

IMPE, Anne-Marie, « Quand les pays du Nord provoquent les migrations », *Enjeux internationaux n°13*, Troisième trimestre 2006.

MARTHOZ, Jean-Paul, *Couvrir les migrations*, De Boeck, Bruxelles, 2011.

NDIONE, Babacar, *Migration au Sénégal. Profil migratoire 2018*, ANSD (Agence nationale de la Statistique et de la Démographie) et OIM (Organisation internationale pour les migrations), Sénégal.

OIM (Organisation internationale pour les migrations), *Rapport État de la migration dans le monde 2022*, décembre 2021.

OIM, Termes clés de la migration.

NB: ce texte est un résumé en français de l'ouvrage paru en anglais : Sironi, A. C. Bauloz and M. Emmanuel (eds.), 2019. « Glossary on Migration » *International Migration Law*, No. 34. International Organization for Migration (IOM), Geneva.

ONU, *Convention relative au statut des réfugiés* (plus connue sous le nom de Convention de Genève), 1951 (entrée en vigueur en 1954).

UE, service européen d'action extérieure, « Mettre l'accent sur le pouvoir de transformation de la migration », 17/12/2021.

UNESCO, *Couvrir les migrations et les réfugiés: manuel pour les formateurs en journalisme*, Paris, 2022.

UNHCR, *Reporting on Migration and Refugees. Guidelines for Journalists*, 2019.

WHITE, Aidan, *Media and Trafficking in Human Beings. Guidelines*, EJI/International Centre for Migration Policy Development (ICMPD), 2017.

WIHTOL DE WENDEN, Catherine, *L'Immigration. Découvrir l'histoire, les évolutions et les tendances des phénomènes migratoires*, Eyrolles, Paris, 2016.

WIHTOL DE WENDEN, Catherine, *Pour accompagner les migrations en Méditerranée*, L'Harmattan, Paris, 2013.

WIHTOL DE WENDEN, Catherine, *La question migratoire au XXIe siècle. Migrants, réfugiés et relations internationales*, Presses de Sciences Po, Paris, 2010.

Réseau Migration development REMIDEV - Facebook

Visionner sur Youtube : Les catégories de migrations, Res Publica et European Migration Law, 1/12/2020, Kit pédagogique.